

Vous n'avez pas de fournisseur de soins primaires ? Informations pour les patients orphelins et leurs familles



Image credit: Adobe Stock

Sommaire : Idéalement, chaque famille devrait avoir un prestataire de soins primaires (tel qu'un médecin de famille ou une infirmière praticienne) pour répondre à ses besoins, mais malheureusement, il y a une pénurie de prestataires de soins primaires. Néanmoins, il y a des choses qui peuvent être faites entre-temps, en attendant de trouver un prestataire de soins primaires.

L'histoire de J

J. est un parent avec un enfant de 10 ans qui prend des médicaments sur ordonnance. Malheureusement, leur médecin de famille a pris sa retraite de façon inattendue et a fermé le cabinet. Maintenant, ils doivent renouveler leurs médicaments et ne savent tout simplement pas quoi faire

Introduction

Il est toujours préférable d'avoir un prestataire de soins primaires régulier, que l'on peut consulter pour des problèmes de santé et renouveler les médicaments si nécessaire. Malheureusement, avec les pénuries actuelles de soins de santé, les gens peuvent parfois se retrouver "orphelins" ou sans prestataire de soins primaires. Heureusement, certaines stratégies peuvent être utiles en attendant de trouver un autre prestataire de soins de santé primaires régulier.

Recommandations

Vous avez un prestataire de soins primaires, mais vous avez été prévenu à l'avance que vous alliez le perdre ?

- **Demandez au prestataire d'écrire une lettre "A qui de droit", qui indique**
 - Les diagnostics de votre enfant
 - Les médicaments de votre enfant
 - Tout autre plan de traitement clé
- Nous espérons que cette lettre vous permettra d'obtenir plus facilement des renouvellements de vos médicaments à l'avenir.

Vous vous retrouvez sans prestataire de soins primaires ?

- **Demandez au pharmacien des renouvellements à court terme.** Vous avez besoin d'une recharge de médicaments, mais vous n'avez pas encore eu l'occasion d'explorer d'autres options ? La plupart des pharmaciens vous renouveleront votre ordonnance pour quelques jours ou plus, jusqu'à ce que vous puissiez trouver une solution.
- **Visitez une clinique sans rendez-vous.** Si vous n'avez pas de prescripteur régulier, vous pouvez vous rendre dans une clinique sans rendez-vous. Idéalement, vous pouvez y montrer votre "A qui de droit" pour qu'il soit plus facile de vous faire renouveler votre ordonnance.
- **Visitez un service d'urgence.** C'est l'option la moins préférée. Si vous devez le faire, il est préférable d'y aller au moins pendant les périodes moins chargées, par exemple à la première heure du matin après 8-9 heures en semaine ou le week-end. **Demandez-leur s'ils connaissent des prestataires de soins primaires qui prennent en charge de nouveaux patients.**

Trouver un prestataire de soins primaires

- Les conseils habituels pour trouver un prestataire de soins primaires comprennent :
 - Demandez à la famille et à la famille élargie si elles peuvent vous recommander quelqu'un. Souvent, les prestataires de soins primaires sont plus disposés à vous prendre en charge si vous êtes de la même famille (d'où le terme original de "médecin de famille").
- Appelez les cliniques locales dans l'annuaire et demandez si elles connaissent quelqu'un qui prend en charge de nouveaux patients.

Vous cherchez un prestataire de soins primaires en Ontario ?

- Si c'est le cas, contactez le programme Health Care Connect <https://www.ontario.ca/page/find-family-doctor-or-nurse-practitioner>

Toujours en difficulté ?

- Appelez le 211 pour demander quelles sont les ressources dont ils disposent sur les prestataires de soins primaires dans votre région. Le 211 est un service d'information et d'orientation disponible dans la plupart des communautés au Canada.

Au sujet du présent document

Auteurs : Rédigé par l'équipe de eSantéMentale.ca.

Licence

Utilisation autorisée en vertu d'une licence de Creative Commons. Vous pouvez fournir, copier et diffuser le présent document dans son intégralité, sans modification. Son utilisation à des fins commerciales est interdite. Vous pouvez visualiser la licence complète à <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.5/ca>.

Avis

Les renseignements contenus dans ce document pourraient s'appliquer ou non à votre circonstance. Votre fournisseur de soins de santé est la meilleure source d'information sur votre circonstance.